

Concours vidéo en 180 secondes

L'ICAJ invite les étudiants en droit à s'exprimer sur un sujet clé

En 2022, l'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ) tiendra sa [46^e Conférence annuelle](#) à Halifax, autour du thème « **Le droit à la dignité en droit canadien : du berceau au tombeau** ». L'ICAJ souhaite entendre ce que les étudiantes et les étudiants en droit ont à dire sur ce sujet qui prendra de plus en plus d'importance dans nos sociétés.

Les étudiants sont invités à soumettre une vidéo en réponse à l'une des questions suivantes :

- *Quel sera l'enjeu juridique le plus important pour la prochaine génération en ce qui a trait au droit à la dignité ?*
- *Quels défis pousseront la prochaine génération de Canadiens à faire évoluer le droit à la dignité?*
- *Quelle est l'importance du droit à la dignité et quel est son rôle lors d'événements qui mettent à l'épreuve les ordres juridiques et les institutions démocratiques du Canada, comme la pandémie de COVID-19 ?*

Le sujet doit être présenté à la caméra dans le style du concours « Ma thèse en 180 secondes ». Les vidéos les plus percutantes seront présentées à la [Conférence annuelle 2021](#) de l'ICAJ qui aura lieu à Vancouver, du 17 au 19 novembre prochains. Elles seront aussi présentées à la [Conférence annuelle 2022](#) à Halifax, où la vidéo gagnante sera intégrée au programme étudiant.

Admissibilité

Le concours s'adresse aux étudiants inscrits à un programme de premier ou de deuxième cycle dans une faculté de droit canadienne.

Lignes directrices

Les étudiants doivent d'abord fournir une réponse claire à la question. Ils doivent ensuite défendre leur point de vue en disant pourquoi le sujet choisi est d'une importance primordiale. Les présentations en langue autochtone doivent être accompagnées d'une transcription écrite en anglais ou en français. La créativité et l'originalité peuvent constituer un atout.

Critères à respecter

- Aborder la question de manière critique
- Communiquer son point de vue de façon claire
- Présenter des arguments convaincants
- Faire preuve de profondeur dans la recherche
- **Format**
- La vidéo doit avoir une durée de 2 à 3 minutes

- La vidéo doit être filmée en une seule prise
- Les étudiants sont limités à l'utilisation d'un seul support visuel statique (diapositive de PowerPoint, Prezi, panneau de carton, etc.). Les étudiants peuvent intégrer ce support à la vidéo comme bon leur semble.

Inscription et date limite

- La vidéo doit être envoyée par WeTransfer (<https://www.wetransfer.com>) à l'adresse suivante : info@ciaj-icaj.ca. Le participant ou la participante doit inclure son nom, le nom de son université et ses coordonnées dans le texte de l'envoi.
- La vidéo doit être soumise **avant le 28 mai 2021**.

Chaque étudiant accorde à l'ICAJ le droit d'utiliser sa vidéo de quelque façon que ce soit, à toute fin reliée à son mandat. L'étudiant conserve ses droits moraux sur la vidéo. L'ICAJ se réserve le droit de ne pas choisir de vidéo gagnante s'il juge que les vidéos reçues n'ont pas les qualités requises ou n'ont pas été reçues en nombre suffisant.

À propos de l'ICAJ et de la Section étudiante

L'ICAJ a pour mission de promouvoir l'excellence et le leadership dans l'administration de la justice en favorisant l'acquisition de connaissances, la formation et l'échange d'idées. Depuis sa création en 1974, l'organisme porte un œil critique sur notre système de justice et explore les questions d'actualité susceptibles d'améliorer l'administration de la justice et de préserver un système judiciaire fort et indépendant.

L'ICAJ offre diverses possibilités de développement à travers sa [Section étudiante](#). En plus d'établir des ponts entre les étudiantes et les étudiants à l'échelle du pays, la Section constitue une plateforme d'apprentissage privilégiée. Elle offre aussi de nombreuses possibilités de réseautage et permet de faire des rencontres enrichissantes avec des acteurs importants de la scène juridique canadienne.

Pour en apprendre davantage sur notre organisme, visitez notre site Web au www.ciaj-icaj.ca.